

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE
DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PUISAYE-FORTERRE**

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis dans la salle des sports de la commune de Saint-Fargeau, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du trente avril deux mil dix-huit, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés :

ABRY Gilles - Titulaire	GUEMIN Joël - Titulaire
ARDUIN Noël - Titulaire	GUYARD François - Titulaire
BRIÉ Jean-Luc - Suppléant	HERMIER Martial - Titulaire
BALOUP Jacques- Titulaire	JANNOT Gaëlle - Titulaire
BERNIER Claudine - Titulaire	JOUMIER Jean – Titulaire
BILLEBAULT Jean-Michel - Titulaire	JUBLOT Éric - Titulaire
BOISARD Jean-François – Titulaire	KOTOVTCHIKHINE Michel - Titulaire
BROUSSEAU Chantal – Titulaire	LAVAUD Didier - Suppléant
BUTTNER Patrick – Titulaire	LEGRAND Gérard - Titulaire
BRUNET Jean - Suppléant	LESINCE Lucile - Titulaire
CHAPUIS Hervé - Titulaire	MACCHIA Claude - Titulaire
CHEVAU Jack - Titulaire	MASSÉ Jean - Titulaire
CHOCHOIS Michel - Titulaire	MAURY Didier - Titulaire
CONTE Claude - Titulaire	MENARD Elodie – Titulaire
CORCUFF Eloïna - Titulaire	MILLOT Claude – Titulaire
CORDE Yohann - Titulaire	MOREAU Marie - Titulaire
CORDIER Catherine – Titulaire	MORISSET Dominique - Suppléant
COUET Micheline - Titulaire	PARENT Xavier - Titulaire
COURTEAU Jacques - Suppléant	PAURON Éric - Titulaire
COURTOIS Michel - Titulaire	PICARD Christine - Titulaire
DE MAURAIGE Pascale - Titulaire	PLESSY Gilbert - Titulaire
DEKKER Brigitte - Titulaire	PRIGNOT Roger – Titulaire
DELHOMME Thierry - Titulaire	RAVERDEAU Chantal - Titulaire
DENOS Jean-Claude - Titulaire	RENAUD Patrice - Titulaire
DROUHIN Alain - Titulaire	RIGAULT Jean-Michel - Titulaire
DUFOUR Vincent - Titulaire	ROUSSELLE Jean-Pierre – Titulaire
DESNOYERS Jean - Titulaire	SALAMOLARD Jean-Luc - Titulaire
ESTELA Christiane - Titulaire	SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe - Titulaire
FOIN Daniel - Titulaire	SIMON Jean-Luc - Suppléant
FOUCHER Gérard - Titulaire	STEGEN Eric - Suppléant
FOUQUET Yves - Titulaire	VANDAELE Jean-Luc – Titulaire
FOURNIER Jean-Claude - Titulaire	VERIEN Dominique - Titulaire
GELMI Mireille - Titulaire	VIGOUROUX Philippe - Titulaire
GERARDIN Jean-Pierre – Titulaire	VINARDY Chantal - Titulaire
GERMAIN Robert - Titulaire	WLODARCZYK Monique – Titulaire
GROSJEAN Pascale - Titulaire	

Délégués titulaires absents : BEULLARD Michel, BONNOTTE Laurent, BOURGEOIS Florian (pouvoir à Mme GROSJEAN), BROCHUT Nathalie (pouvoir à Mme GELMI), CART-TANNEUR Didier (suppléant M. STEGEN), CHEVALIER Jean-Luc (suppléant SIMON Jean-Luc), CHOUBARD Nadia (pouvoir à Mme VINARDY),

Page 1 sur 14

D'ASTORG Gérard (suppléant M. BRIÉ), DA SILVA MOREIRA Paulo (suppléant M. MORISSET), DE ALMEIDA Christelle, DENIS Pierre (suppléant M. COURTEAU), FERRON Claude, GARRAUD Michel (suppléant M. BRUNET), GILET Jacques (pouvoir à M. PAURON), HOUBLIN Gilles (pouvoir à M. STEGEN), JACQUET Luc, LEBEGUE Sophie, LEPRÉ Sandrine (pouvoir à M. VANDAELE), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. SAULNIER-ARRIGHI), MOREAU Bernard (pouvoir à M. PLESSY), RAMEAU Etienne, ROUX Luc, VUILLERMOZ Rose-Marie (pouvoir à M. COURTOIS).

Du point 1 au point 5 inclus :

Nombre de présents : 67

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 76

Du point 6 à la fin de la séance :

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 79

Le Président ouvre la séance à 19 h 10.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Michel Courtois.

Un document de travail portant sur chacun des points à l'ordre du jour et dans lequel figurent les propositions de délibération a été remis à chaque délégué.

1) Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2017.....	2
2) Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2018.....	3
3) Affectation du résultat 2018 : régularisation sur budget principal et budgets annexes suite à la dissolution de budgets annexes et modification de reste à réaliser	3
4) Débat d'orientation budgétaire 2018.....	6
5) Ressources humaines : Organisation des services	11
<i>Extension de l'ouverture du poste Agent technique au cadre emploi des agents de maitrise</i>	<i>11</i>
<i>Conventionnement avec la commune de Charny Orée de Puisaye</i>	<i>11</i>
<i>Recrutement de personnel saisonnier afin d'assurer l'ouverture de la piscine de Charny Orée de Puisaye.....</i>	<i>12</i>
6) Point sur les dossiers en cours	12
7) Questions diverses.....	12

1) Adoption du procès-verbal du 20 décembre 2017

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 qui leur a été adressé par courrier.

M. Noël ARDUIN demande à rectifier page 23, 2ème paragraphe, la phrase suivante : « M. Noël Arduin, après avoir présenté son interprétation de la projection financière de la communauté de communes à

l'horizon 2020, ... » comme suit : « M. Noël Arduin, après avoir présenté une étude de la projection financière de la communauté de communes à l'horizon 2020, ... ».

M. Vincent Dufour demande à rectifier page 22, la phrase suivante : « M. Vincent Dufour souligne que le coût annuel de la piscine couverte, entre les remboursements d'emprunts et le déficit de fonctionnement, s'élève à 540 000 €. » comme suit : « M. Vincent Dufour souligne que le coût annuel de la piscine couverte, entre les remboursements d'emprunts et le déficit de fonctionnement, s'élève à 540 000 € alors que l'on consacre 214 000€ au développement économique et 332 000€ au développement touristique ».

Le Président propose au Conseil communautaire de modifier le PV du 20 décembre 2017 tel que demandé par MM. Arduin et Dufour.

Le Président procède au vote.

- Considérant le procès-verbal rectifié du 20 décembre 2017,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (76 voix pour) :

- Adopte le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017.

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2018

M. Arduin indique qu'il ne prend pas part au vote car il n'a pas assisté à la réunion du 13 février 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (75 voix pour) :

- Adopte le procès-verbal de la séance du 13 février 2018.

3) Affectation du résultat 2018 : régularisation sur budget principal et budgets annexes suite à la dissolution de budgets annexes et modification de reste à réaliser

Le Président donne la parole à M. Jean-Luc Vandaele, Vice-président en charge des finances pour la présentation des propositions d'affectation du résultat 2018.

M. Vincent Dufour demande s'il y a concordance avec le compte de gestion. M. Vandaele précise que ces points ont été validés par les services de la DGFiP et de la Préfecture.

Le Président procède au vote.

- Vu la délibération du 28 mars 2018 portant adoption des comptes administratifs et comptes de gestion et affectation de résultat,
- Considérant qu'il convient de procéder à la modification du budget principal et des budgets annexes portant sur :
 - Le constat que le résultat antérieur reporté du compte administratif 2016 du Syndicat Mixte de Puisaye sera intégré en 2018 dans le budget annexe 74005 par la trésorerie pour figurer dans le compte de gestion 2018,
 - La confirmation de la clôture du budget annexe 740 24 Argopack et l'intégration des résultats du dit budget au budget principal 740 00,

- Le transfert du résultat antérieur reporté du compte administratif 2016 du budget annexe 80002 RAM du PETR du budget principal 740 00 vers le budget annexe 740 08 et constat qu'il sera également transféré par la trésorerie pour figurer dans le compte de gestion 2018 dudit budget annexe,
- La modification de l'affectation du résultat du budget annexe 740 05 en raison de la modification des restes à réaliser : le montant total des recettes (117 294 € de FCTVA) restant à réaliser 2017 ne peut être inscrit en raison de l'insuffisance de crédits votés au budget 2017. Inscription de 84064 € en reste à réaliser, le solde 33 230 € étant à inscrire dans le budget 2018.
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Finances,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (76 voix pour) :

- Adopte l'affectation du résultat du budget principal 740-00 comme suit :

EXERCICE 2017 - AFFECTATION DU RESULTAT 740 00 budget principal			
Section d'Investissement		Section de fonctionnement	
Recettes	1 727 572,55	Recettes	12 804 683,55
Dépenses	2 242 491,58	Dépenses	11 608 280,42
Résultat de l'exercice	-514 919,03	Résultat de l'exercice	1 196 403,13
Résultat antérieur reporté	-673 162,61	Résultat antérieur reporté	1 479 175,67
		Affectation	
Résultat de clôture initial (001)	-1 188 081,64	Résultat de clôture initial(b)	2 675 578,80
INTEGRATION du résultat 2017 du 74024 (R001)	6 067,00	INTEGRATION du résultat 2017 du 74024 (R002)	2 476,68
		SORTIE du résultat 2016 du 80002 (R002)	17 165,41
Résultat de clôture rectifié (001)	-1 182 014,64	Résultat de clôture rectifié (b)	2 660 890,07
RAR Recettes	308 723,00	Résultat à affecter au 1068	873 291,64
Besoin de financement (a)	-873 291,64		
Excédent de financement (a)		Résultat après affectation (002)	1 787 598,43
Résultat cumulé d'ensemble (a+b)	1 787 598,43		

Le Président procède au vote.

- Vu la délibération du 28 mars 2018 portant adoption des comptes administratifs et comptes de gestion et affectation de résultat,
- Considérant qu'il convient de procéder à la modification du budget principal et des budgets annexes portant sur :

Le transfert du résultat antérieur reporté du compte administratif 2016 du budget annexe 80002 RAM du PETR du budget principal 740 00 vers le budget annexe 740 08 et constat qu'il sera également transféré par la trésorerie pour figurer dans le compte de gestion 2018 dudit budget annexe,

- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Finances,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (76 voix pour) :

- Adopte l'affectation du résultat du budget annexe Multi accueil / RAM 740-08 comme suit :

EXERCICE 2017 COMPTE ADMINISTRATIF			
Section d'Investissement		Section de fonctionnement	
Recettes	34 351,35	Recettes	744 945,17
Dépenses	17 733,82	Dépenses	698 538,37
Résultat de l'exercice	16 617,53	Résultat de l'exercice	46 406,80
Résultat antérieur reporté	-63 024,33	Résultat antérieur reporté	0,00
		Affectation	
INTEGRATION du résultat 2016 du 80002			17 165,41
Résultat de clôture (001)	-46 406,80	Résultat de clôture(b)	63 572,21
RAR Dépenses			
RAR Recettes		Résultat à affecter au 1068	46 406,80
Besoin de financement (a)	-46 406,80		
Excédent de financement (a)		Résultat après affectation (002)	17 165,41
Résultat cumulé d'ensemble (a+b)	17 165,41		

M. Noël Arduin apporte la précision suivante à propos des 182 169,86 € de déficit de fonctionnement de l'ex-SMP (budget 740-05). Ce déficit s'explique par le « non versement des 497 000 € sur le budget annexe 74005 qui ont été payés par l'attribution de compensation de Charny Orée de Puisaye par rapport à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ce montant sera compensé en 2018 ».

Le Président procède au vote.

- Vu la délibération du 28 mars 2018 portant adoption des comptes administratifs et comptes de gestion et affectation de résultat,
- Considérant qu'il convient de procéder à la modification du budget principal et des budgets annexes portant sur :

Le constat que le résultat antérieur reporté du compte administratif 2016 du Syndicat Mixte de Puisaye sera intégré en 2018 dans le budget annexe 74005 par la trésorerie pour figurer dans le compte de gestion 2018,

La modification de l'affectation du résultat du budget annexe 740 05 en raison de la modification des restes à réaliser : le montant total des recettes (117 294 € de FCTVA) restant à réaliser 2017 ne peut être inscrit en raison de l'insuffisance de crédits votés au budget 2017. Inscription de 84064 € en reste à réaliser, le solde 33 230 € étant à inscrire dans le budget 2018.

- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Finances,

- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (76 voix pour) :

- Adopte l'affectation du résultat du budget annexe Gestion des déchets 740-05 comme suit :

EXERCICE 2017 - AFFECTATION DU RESULTAT 74005 Budget annexe gestion des déchets (SMP)			
Section d'Investissement		Section de fonctionnement	
Recettes	1 096 068,16	Recettes	4 724 874,61
Dépenses	819 497,87	Dépenses	4 907 044,47
Résultat de l'exercice	276 570,29	Résultat de l'exercice	-182 169,86
Résultat antérieur reporté	-256 713,71	Résultat antérieur reporté	329 170,29
		Affectation	329 170,29
Résultat de clôture (001)	19 856,58	Résultat de clôture(b)	-182 169,86
RAR Dépenses			
RAR Recettes rectifiés	84 064,00	Résultat à affecter au 1068	0,00
Besoin de financement (a)			
Excédent de financement (a)	103 920,58	Résultat après affectation (002)	-182 169,86
Résultat cumulé d'ensemble (a+b)	-78 249,28		

4) Débat d'orientation budgétaire 2018

Arrivées de M. Daniel Foin à 19 h 20, Mme Gaëlle Jannot à 19 h 30, Mme Claudine Bernier à 19 h 50, Mme Dominique Vérien à 20 h 50 ; départ de M. Alain Drouhin à 20 h 30.

Le Président explique que les EPCI de plus de 10 000 habitants et comptant une commune de plus 3500 habitants doivent procéder à un débat d'orientation budgétaire.

« Les orientations budgétaires constituent les grands enjeux financiers et partant des investissements que nous allons mettre en place. Il me semble, mais c'est vous qui en déciderez, que nous devons avoir une vision ambitieuse tout en étant raisonnée pour un territoire rural qui a des atouts :

- Territoires naturels préservés
- Vie associative dynamique
- Lieux touristiques emblématiques (Guédelon, Colette, Rogny)
- Vie économique certes restreinte mais avec du potentiel
- Une activité touristique prometteuse

Tout ceci dans un contexte géographique et culturel au sens large du terme non négligeable. En effet, la proximité du bassin francilien doublé d'un certain retour aux territoires environnementaux préservés font que la Puisaye, à moins de 2 heures de Paris, a ses chances.

Encore faut-il avoir la volonté et prendre le risque d'avoir une politique de développement et d'investissement à la hauteur de enjeux. Ce pari sur l'avenir, nous ne pourrons pas le prendre une fois que le « train sera passé ».

Le tourisme, l'économie, l'emploi, le développement, la santé sont interdépendants. Il n'y a pas de politique de santé ou de tourisme par exemple sans qu'une certaine implantation d'outils structurants ne soit mise en place.

La situation actuelle est propice à ces investissements dès lors que les taux d'intérêts sont bas. Les coûts d'investissement augmentent et le territoire a besoin de quelques grands projets et non pas un saupoudrage comme dans le passé par des subventions sur des projets dont l'impact sur le développement reste limité.

En somme, il y a un véritable choix à respecter pour cibler les investissements structurants selon la formule, créant les moyens de développer de la richesse pour ensuite en récolter les fruits.

Fort de cette réflexion, je serai heureux d'avoir vos commentaires et votre décision sera appliquée à la lettre », indique le Président en préambule.

Le Président cède la parole à M. Jean-Luc Vandaele, Vice-président en charge des finances. Ce dernier présente le document reprenant les éléments relatifs au débat d'orientation budgétaire et établi par le cabinet Stratorial. Cette présentation ne suscite aucune question ni réflexion de la part des délégués communautaires.

M. Vandaele revient sur le retard de la tenue du Débat d'orientation budgétaire, et du vote des budgets 2018 et du taux des taxes. Il précise que la collectivité a obtenu de manière exceptionnelle un délai de la part des services de la Préfecture.

Le Vice-président explique les raisons de ce retard : « la fusion des comptabilités de cinq collectivités aux statuts différents est très complexe et les exigences de la comptabilité publique sont plus importantes pour les collectivités de notre taille. De plus, la Communauté de communes subit un très gros déficit de moyens humains au service comptabilité du fait de deux cadres en arrêt longue maladie. Il est par ailleurs difficile de recruter des personnes formées en comptabilité publique.

Du fait des évolutions de carrière et de la fusion, un renouvellement important de l'encadrement de la Communauté de communes a dû être opérée avec toutes les problématiques de la formation et de la mise au courant de l'historique, etc. Ainsi, nos collaborateurs sont très sollicités, font le maximum, et nous les remercions vivement. La période de post-fusion est très laborieuse. Cependant le travail est bien fait et nous avançons. Trois longues réunions de la commission finances ont permis de préparer le budget et je remercie tous les membres pour leur implication ».

Le Vice-président en charge des finances présente les chiffres par chapitre du compte administratif 2017 et du budget prévisionnel 2018. Le Président rappelle que l'ensemble des délégués communautaires a eu en amont de la réunion du Conseil communautaire les documents et a pu les étudier chiffre par chiffre. Dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire, il estime que les grandes masses doivent être présentées en s'arrêtant sur les augmentations substantielles afin de les expliquer.

Sur le budget principal 740-00 de l'année 2017, l'ensemble des subventions d'équilibre en réalisé s'élève 1 084 326, 45 €. Pour l'année 2018, le montant des subventions d'équilibre est de 2 516 483,44 € soit une évolution de 1 432 156, 99 €. M. Vandaele explique que cette somme comprend « 500 000 € des taxes d'enlèvement des ordures ménagères 2017 de Charny Orée de Puisaye qui n'ont pas été transférées, en 2017, du budget principal au budget annexe Ordures ménagères et sont donc reportées en 2018 ».

Le Vice-président en charge de finances présente, avec l'appui des Vice-présidents concernés pour l'explication de certaines augmentations significatives, le détail par budget annexe de la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

M. Vandaele expose la proposition de programmation d'investissements pour les 5 années à venir dans les domaines de l'urbanisme, l'habitat, le développement économique, l'aménagement numérique et la téléphonie, le tourisme, les politiques contractuelles, le développement durable, la santé, les équipements culturels, le sport, la petite enfance, la jeunesse, l'environnement, le patrimoine.

Il souligne la nécessité et l'urgence de la création du nouveau siège social de la Communauté de communes pour faciliter l'organisation des services. Le Président estime qu'il s'agit d'une priorité. Le fonctionnement en multisites complexifie les échanges et ralentit le fonctionnement de la collectivité. Le montant de 1 433 500 € TTC d'investissement pour la création du siège est prévu, cette somme correspond à ce qui a été voté par le Conseil communautaire en décembre dernier.

Le Vice-président en charge des finances expose les montants à emprunter en 2018 par opération ainsi que les conditions d'emprunt envisageables. Le Président indique que : « les taux sont à l'heure actuelle encore acceptables mais la tendance est à l'augmentation. Nous avons tout intérêt à prendre des emprunts sur les investissements que nous comptons réaliser, quitte à les aménager par la suite ».

La présentation de la programmation des investissements pour l'année 2018 ne suscite aucune remarque de la part de l'assemblée.

M. Vandaele présente un tableau reprenant l'évolution de la fiscalité 2017/2018 de la Communauté de communes. Du fait du départ des 5 communes du Coulangeois au 1^{er} janvier 20148, une baisse du produit des 4 taxes (cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) à taux constant est constatée pour l'année 2018.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) évolue également à la baisse pour l'année 2018. Le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2018 n'est pas connu à ce jour mais une baisse est attendue du fait du départ des 5 communes du Coulangeois.

Le Vice-président en charge des finances rappelle également la hausse des subventions d'équilibre prévue pour 2018 et évoquée précédemment et expose, en l'absence du budget principal 2018, une simulation de l'augmentation des charges réelles par rapport à 2018. Il évoque notamment le recrutement d'un directeur administratif et juridique.

Le Président précise que ce recrutement portera sur un cadre A de la fonction publique territoriale. « Une collectivité comme la nôtre ne peut pas se contenter que d'une directrice générale des services pour tout gérer et superviser. Il est certain qu'il y a un manque. Il faut que la DGS puisse avoir un cadre A sur lequel elle puisse se reposer pour des tâches importantes. Il faut absolument avancer dans cette voie pour assurer la gestion d'une collectivité de la taille de notre communauté de communes.

Mme Patrice Renaud interroge sur la nécessité du recrutement d'un cadre A pour ce poste.

Le Président réaffirme le besoin d'une personne de grande compétence. Il est rejoint sur ce point par M. Michel Courtois qui, fort de l'expérience de la création de la Commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye, estime que la Communauté de communes doit « avoir du personnel de haut niveau pour superviser l'ensemble des problématiques. Il faut un certain ratio entre cadres A, B et C pour que le travail soit effectué logiquement ».

Le Vice-président en charge des finances revient sur le besoin réel de financement de la collectivité pour l'année 2018 en prenant compte de l'augmentation des charges, de la baisse des dotations et des produits fiscaux. Une première approche de ce besoin est estimée à 600 000 €.

Il évoque différentes actions à engager pour amorcer une baisse des charges. L'augmentation du coefficient d'intégration fiscale permettrait, quant à lui, une hausse de la Dotation globale de fonctionnement. Un service commun voirie, par exemple, pourrait permettre d'augmenter le CIF. Cette piste est à envisager selon M. Vandaele.

Enfin, il rappelle le contentieux en cours qui oppose la collectivité à l'État pour le double prélèvement de la contribution de redressement des finances publiques sur les charges de la Commune nouvelle Charny Orée de Puisaye. « Cela porte sur 160 000 € annuels », souligne le Vice-président. Il rappelle toutefois que ces pistes, si elles sont à explorer, ne porteront pas leurs fruits en 2018 mais sur le plus long terme et que le besoin évalué pour l'instant à 600 000 € concerne le budget 2018.

La commission finances a évoqué la possibilité d'une répartition différente du FPIC entre les communes et la communauté de communes. M. Vandaele rappelle la situation actuelle : 1/3 pour la Communauté de communes et 2/3 pour les communes adhérentes.

Mme Pascale de Muraige souligne que les communes ont déjà voté leur budget en prenant en compte cette répartition.

Le Vice-président en charge des finances propose trois scénarii pour couvrir le besoin évalué pour l'instant à 600 000 € :

- Une augmentation du produit des 4 taxes de 9%.
- La répartition de la part du FPIC de 43% aux communes et de 57% à la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et une augmentation du produit des 4 taxes de 5,5%
- La couverture du besoin à 400 000 € seulement, les 200 000 € seront pris en charge par des augmentations futures d'impôts. Le besoin est alors couvert par une nouvelle répartition du FPIC comme ci-dessus et une augmentation du produit des 4 taxes de 2,5%. M. Vandaele précise que ce scénario fragilise le fond de roulement de la CCPF.

Ces éléments sont donnés à titre d'information puisqu'à ce jour le budget principal n'est pas établi. Ce document donnera le montant de l'augmentation des charges réelles. La commission finances se réunira en amont de la prochaine réunion du Conseil communautaire et étudiera les différentes options envisageables qui seront soumises aux délégués communautaires.

Les différents scénarii présentés par M. Vandaele pour couvrir le besoin de 600 000 € pour l'année 2018 amène différentes réactions.

M. Jacques Baloup n'est pas favorable à la baisse de la part du FPIC aux communes. Il estimerait maladroit du fait des budgets très serrés des communes. Il serait obligé, sur sa commune, d'augmenter les impôts et mettrait en cause la Communauté de communes auprès de ses administrés pour justifier l'augmentation.

Le Président respecte ce point de vue. Il précise cependant que la Communauté de communes assume les fonctions de services à la population que les communes ne peuvent pas assumer. La collectivité, de par sa taille, gère des budgets importants ce qui nécessite du personnel compétent, ceci entraînant une augmentation mécanique. « Si les communes souhaitent conserver l'intégralité de leurs ressources, il faudra en tirer les conséquences : soit nous diminuons les prestations à la population, ce qui serait regrettable, soit nous augmentons la fiscalité compte-tenu de la pression que l'État met à la fois sur les communes et l'intercommunalité. Nous avons tous, communes et communauté de communes, des

difficultés de budget. Pour autant, montrer que les communes et la communauté de communes font bloc pour permettre l'équilibre des budgets serait un signe fort donné aux administrés ».

M. Éric Jublot ne voit pas de difficultés à augmenter les impôts de la communauté de communes à laquelle les communes ont transféré des charges avec des attributions de compensation datant de plusieurs années et tenant compte des emplois aidés en cours à l'époque. Il estime nécessaire de prendre sur le FPIC une partie de cette recette.

M. Michel Courtois, quant à lui, pense qu'un travail de fond est à faire pour définir les marges d'économies à réaliser sur l'ensemble des services apportés par la Communauté de communes. « Les contrats aidés nous ont incité à développer du service et nous en subissons aujourd'hui les conséquences. Nous avons été trop large comme l'État. Aujourd'hui, nous le payons très cher et pour longtemps. Il faudra faire des choix politiques sur les services apportés et les assumer ». Il estime, en revanche, qu'une augmentation de la fiscalité serait malvenue du fait du faible revenu moyen des ménages sur le territoire.

Le Président partage son point de vue concernant la rationalisation des dépenses et la recherche d'économies. La baisse des subventions aux associations et un choix plus fin des adhésions aux différents organismes sont également à réfléchir.

A la demande de Lucile Lesince, il est indiqué que la communauté de communes compte actuellement six personnes en emplois aidés.

M. Vincent Dufour note que ses administrés n'ont pas les moyens de payer plus d'impôts.

Le Président indique que les élus sont soucieux d'éviter aux contribuables une hausse des impôts mais pour autant il faut prendre en compte les services mis à disposition par la collectivité. Ce à quoi Vincent Dufour répond qu'il faut mettre en place les services en fonction des moyens.

M. Noël Arduin précise que le revenu moyen des ménages en Puisaye-Forterre est de 18 640 € par an et indique que les contribuables ne font pas de différences entre les impôts émanant des communes et de la Communauté de communes. Selon lui, la notion de bloc communal et intercommunal doit être prise en compte. « 2018 doit permettre des analyses budgétaires fines qui ne pouvaient pas être faites avant et qui permettront de définir les actions à mettre en place. La grande difficulté de notre collectivité est l'absence de ressources. Sa force est un endettement très faible. Les impôts et taxes représentent 67% des ressources de la collectivité alors que les ratios sont de 45%. Augmenter la fiscalité dans ces conditions s'avère extrêmement compliqué ».

En revanche, M. Arduin est favorable à la mise en place rapide d'un service commun de voirie qui pourrait apporter annuellement 350 000 et 400 000 € de DGF sur le long terme. Il rappelle également que les attributions de compensation de certaines communes n'ont pas été réactualisées depuis plusieurs années. « Il faut se poser la question de savoir, entre les différentes collectivités, qui s'enrichit. Ainsi, 90% des communes n'ont pas augmenté leurs taux sur les 6 dernières années ».

Concernant les investissements, M. Arduin estime qu'il faut bien avoir à l'esprit les coûts de fonctionnement engendrés par ceux-ci.

Enfin, selon lui, le partenariat du bloc communal et intercommunal passe par le FPIC.

Le Président approuve : « le bloc communal et intercommunal est fondamental pour notre territoire ».

M. Didier Maury affirme son désaccord sur la diminution du FPIC pour les communes et préférerait que la collectivité réduise les dépenses, les investissements et l'embauche de personnel. Sur ce dernier point,

le Président précise que les créations de postes n'ont pas été nombreuses et que les nouvelles embauches correspondent essentiellement à des remplacements.

Le Président remercie l'assemblée pour ces échanges riches et fructueux dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-336 ;
- Vu le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération ;
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018,
- Charge le Président de transmettre le Rapport d'Orientations Budgétaires au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'aux communes membres de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

5) Ressources humaines : Organisation des services

Le Président donne la parole à M. Jean-Pierre Gérardin, Vice-président en charge des ressources humaines.

Extension de l'ouverture du poste Agent technique au cadre emploi des agents de maitrise

M. Gérardin propose l'ouverture d'un poste d'agent technique polyvalent de catégorie C.

Le Président procède au vote.

- Considérant la délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2018,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 77 voix pour et 2 contre :

- Elargit l'ouverture et la diffusion d'un emploi d'agent technique polyvalent à 35/35e de catégorie C créé par délibération du 28 mars 2018 au grade d'agent de maîtrise,
- Charge le Président de signer tout acte relatif à la présente délibération.

Conventionnement avec la commune de Charny Orée de Puisaye

Suite au transfert de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » il est nécessaire d'autoriser le Président à procéder à la signature du PV de mise à disposition de biens et d'équipements entre la commune de Charny Orée de Puisaye et la CCPF d'une part et d'autre part d'autoriser le Président à signer la convention pour l'intervention de personnels et la mise à disposition de moyens entre la commune et la CCPF relatif à la gestion et l'entretien des équipements affectés à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Le Président procède au vote.

- Considérant l'intervention, à la demande de la CCPF, des services techniques de la commune de Charny Orée de Puisaye afin d'assurer le service de la piscine de Charny sur la période d'ouverture saisonnière 2018,
- Considérant que la commune de Charny Orée de Puisaye supportera des frais de fonctionnement liés à l'ouverture de la piscine de Charny,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (79 voix pour) :

- Autorise la signature du PV de mise à disposition de biens et d'équipements entre la commune de Charny Orée de Puisaye et la CCPF,
- Valide le remboursement conformément à la convention des frais de personnels mobilisés sur demande de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets 2018 concernés,
- Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Recrutement de personnel saisonnier afin d'assurer l'ouverture de la piscine de Charny Orée de Puisaye

Le Président procède au vote.

- Considérant le besoin en recrutement du personnel saisonnier nécessaires pour assurer la surveillance de la baignade, la tenue des caisses et l'entretien des bassins et locaux de la piscine de Charny Orée de Puisaye,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (79 voix pour) :

- Autorise le Président à recruter du personnel saisonnier pour assurer l'ouverture de la piscine de Charny Orée de Puisaye,
- Autorise le Président à recruter des BNSSA en lieu et place des MNS/BEESAN en cas de recrutement infructueux de MNS/BEESAN pour la période juillet/août,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets 2018 concernés,
- Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

6) Point sur les dossiers en cours

Le Président et les Vice-présidents n'ont pas de point à faire sur les dossiers en cours.

7) Questions diverses

M. Michel Courtois fait part d'un « souci de fonctionnement » au niveau de l'Office de tourisme sur Charny Orée de Puisaye par rapport aux manifestations locales. Ainsi, dans le cadre de l'élection de Miss Charny Orée de Puisaye, le dépôt des dossiers de candidature se faisait habituellement à l'Office de tourisme.

Cela a été refusé cette année par l'association. M. Michel Courtois estime que l'Office de tourisme a un rôle de promotion du territoire et des animations qui s'y déroulent.

Le Président partage ce point de vue et cède la parole à M. Jean-Michel Rigault, Vice-président en charge du tourisme. Ce dernier indique qu'il prendra contact avec la présidente et la directrice de l'Office de tourisme pour remédier à ce dysfonctionnement dans les meilleurs délais.

M. Michel Courtois indique que les demandes de composteurs gratuits dans le cadre de l'opération Tous au compost, n'ont pas pu être honorées à la déchetterie de Charny Orée de Puisaye.

M. Jean-Luc Salamolard, Vice-président en charge de l'environnement et du développement durable, s'étonne de cette situation et indique que la distribution était soumise à inscription. En effet, les composteurs étaient en nombre limité. Toutes les déchetteries du territoire ont été informées de ces modalités.

M. Michel Courtois signale que la taxe de séjour n'a pas été prélevée chez les hébergeurs de Charny Orée de Puisaye « depuis un certain temps ».

M. Jean-Michel Rigault rappelle que jusqu'au 31 décembre 2017, la taxe de séjour était prélevée de façon différente sur le territoire. L'uniformisation de sa perception et son instauration sur le territoire de l'ex-Communauté de communes de Forterre Val d'Yonne ont demandé du temps. L'agent en charge de la taxe de séjour a adressé un courrier aux hébergeurs détaillant le nouveau fonctionnement. La taxe de séjour du 1^{er} trimestre est en cours de prélèvement. M. Rigault précise que le produit de la taxe de séjour 2017 est plus élevé que prévu : 67 000 € étaient inscrits au budget et le montant réel s'élève à 78 000 €.

M. Rigault informe de la tenue de la prochaine réunion de la commission tourisme le 28 mai 2018 à 9 h 30 à Toucy.

M. Gilles Abry informe l'assemblée du « non-renouvellement de convention par le Président de la Communauté de communes avec deux familles du territoire pour l'accueil de leur enfant à la micro-crèche de Pourrain. Je juge ce principe inopportun tant sur le fond que sur la forme. Ces familles en ont été informées par courrier. J'estime que s'il y a un problème avec des familles, elles doivent être convoquées. Mais il n'est pas humain que des enfants de moins de deux ans se trouvent du jour au lendemain à devoir changer de structure ».

Jean-Philippe Saulnier-Arrighi estime qu'il s'agit d' « une affaire tout à fait navrante. Deux mamans ont mené une cabale contre le personnel de la micro-crèche de Pourrain. Elles ont lancé une pétition laissant entendre que la micro-crèche ne fonctionnait pas bien. Sur la petite dizaine de signataires de la pétition, seules deux personnes avaient encore des enfants au sein de la structure. Nous avons réuni, avec Christine Picard, Vice-présidente en charge de la petite enfance et l'enfance, et Nathalie Benoît, directrice du pôle petite enfance, enfance, jeunesse, les parents dont les enfants sont à la micro-crèche. A l'unanimité, ils ont dit que les enfants étaient parfaitement bien à la micro-crèche.

Dès la réception du courrier de la part des deux familles, les services de la Communauté de communes ont instruit ce dossier avec l'appui de la PMI et de la Caisse d'allocations familiales. Nous sommes face à deux personnes excessives, qui n'ont pas hésité à discréditer le personnel. Je n'ai pas renouvelé volontairement la convention avec elles pour la garde de leur enfant car je considère que c'était faire injure au personnel qui travaille remarquablement bien dans cette micro-crèche. Nous avons néanmoins, avec Christine Picard, eu le souci de l'accueil des enfants et avons demandé à la directrice de la crèche associative de Leugny que sa structure accueille les enfants en question, ce qui a été fait pour une des familles.

Je ne supporterai pas que du personnel soit violemment et publiquement attaqué et que des propos désobligeants voire offensants puissent être tenus par écrit et diffusés dans une partie du territoire.

Il en va de l'intérêt général. Nous étions à deux doigts de fermer momentanément la crèche. Quand les gens dépassent les bornes, il est de notre rôle d' élu de mettre un terme à ce genre de pratique. Je considère que nous avons, avec Christine Picard, agi dans l'intérêt des enfants, des autres familles, du personnel et de la crèche elle-même. Je tiens à la disposition des élus communautaires la totalité du dossier. Tout est clair et transparent ».

La Vice-présidente en charge de l'enfance et de la petite enfance ajoute que « sur les 500 enfants qui fréquentent nos structures, depuis une dizaine d'années que je suis en charge de ces questions, c'est la première fois que je rencontre un phénomène aussi excessif. Face à l'excessivité, il y a eu une réponse drastique ».

M. Martial Hermier demande des informations sur le dossier de l'hôtel de Saint-Fargeau et si la collectivité a fait l'acquisition de l'établissement.

Le Président répond que le dossier est dans sa phase d'étude et que l'établissement n'a pas été acheté.

Mme Pascale Grosjean informe de l'organisation du salon Éco-habitat, le dimanche et le lundi de Pentecôte, au château de Saint-Amand-en-Puisaye, par la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Yonne. Des affiches et des flyers sont distribués aux délégués communautaires pour que la communication soit faite dans leur commune.

M. Jean-Luc Vandaele donne la date de la prochaine réunion de la commission finances : le 14 mai 2018 à 18 h 30 à Toucy.

La prochaine réunion du Conseil communautaire est prévue le 17 mai à Saint-Fargeau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.